

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE TECHNIQUE DU 07/09/2017

PRESENTS :

Représentant des Elus :

Christine LANFRANCHI DORGAL, Olivier BARRAU, Anne-Marie LAMIA, Nicole DREVET,

Représentant des Employés :

Yves ROCA, Violette PROSIC, Muriel TOUYA, Audrey VERLAQUE, Alain VERLAQUE

Directeur Général des Services

Jérôme PAILHES

Service des Ressources Humaines

Roselyne LAPOIRIE, Montserrat DECANIS

Madame le Maire, Présidente, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance à 15 heures 10 minutes, sont désignés comme secrétaire titulaire, Monsieur Olivier BARRAU et comme secrétaire suppléant, Madame Muriel TOUYA

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 06 juin 2017

Madame la Présidente

Il est demandé aux membres du comité technique de se prononcer.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II – Rentrée scolaire 2017/2018 : modification des rythmes scolaires - Nouveaux horaires des agents des écoles maternelle Grand Pin / Paul Verlaine

Madame la Présidente

La commune a répondu favorablement à une organisation dérogatoire de la semaine des élèves sur quatre jours de classe. Ce changement a conduit à une modification des plannings. (cf. note technique jointe)

Collège des employés

Certaines ATSEM ont mal accepté les raisons de leur changement de poste. Elles ont déploré le manque de concertation préalable.

Madame la Présidente

Je considère que le dialogue est très important.

Dans ce cas précis il est à noter qu'il ne s'agit pas de changement de poste mais d'affectation.

Il est nécessaire au XXIème siècle de faire preuve d'adaptabilité et d'accepter la mobilité au sein de la collectivité. Il faut adapter le travail à l'environnement professionnel mouvant.

Collège des employés

Ces changements d'affectation auront-ils lieu à chaque rentrée scolaire ou même en cours d'année ?

Madame la Présidente

Si l'affectation est en adéquation avec les besoins, le changement ne sera pas indispensable. Aujourd'hui la réglementation prévoit une ATSEM par école, la législation peut évoluer. Nous devons être réactifs, les fonctionnaires doivent être plus professionnels, la mission de service public passe par la mobilité.

Je suis désolée que ces changements soient mal vécus par les agents, je peux comprendre l'anxiété qu'ils génèrent.

Collège des employés

Le dialogue n'a pas été suffisant, ces changements ont généré beaucoup de stress.

Collège des élus

Les ATSEMS ont participé à une réunion, Laurence SANCHEZ a reçu chaque agent.

Elles ont été informées de la diminution du nombre d'ATSEM par école, et du redéploiement nécessaire.

Madame la Présidente

Dans la mesure où tous les agents se connaissent la mobilité devrait être plus facile à vivre.

Collège des employés

Les agents ont vécu ce changement comme une punition. Ils pensent qu'il n'était pas nécessaire.

Collège des élus

A l'école Maternelle Paul BARLES les ATSEM travaillent avec le même enseignant depuis des années selon l'organisation souhaitée par l'équipe enseignante. Considérant la diminution du nombre d'ATSEM affectés à cette école, on passe de 7 à 5 postes, le redéploiement est obligatoire.

Collège des employés

Les changements seraient consécutifs aux liens de « camaraderie » entretenus avec les enseignants et les parents.

Elles souhaiteraient qu'un planning soit établi pour l'année sauf en cas d'absence où elles comprennent la nécessité de modification. Elles déplorent 4 interlocuteurs différents en fonction des situations. Pourquoi doivent-elles remettre leur demande de congé aux référents de l'accueil de loisirs, demandes qui ne sont pas toujours suivies de retour ?

Elles signalent ne rencontrer aucune difficulté avec les référents des cantines.

Concernant les réunions de juin et d'août, elles ont été perçues comme des réunions d'information. De plus en août la réunion ne s'est pas tenue aux heures indiquées. Elles regrettent ce problème d'organisation.

Madame la Présidente

Le déroulement de la journée a dû être modifié, suite au passage de la commission de sécurité à l'Ecole Jean-Moulin, une partie du personnel a dû assurer l'entretien.

Lors de la dernière réunion il a été demandé aux agents de poser des questions s'ils le souhaitent, aucune n'a été posée, je le regrette. Les questions auraient également pu être posées plus tard, après réflexion.

Il faudra ouvrir une piste de réflexion sur l'amélioration de la remontée des informations.

Collège des élus

Laurence SANCHEZ est responsable des ATSEM.

Pour faciliter les échanges on passe par les animateurs.

Les ATSEM ont été confrontés à deux changements importants, le transfert au service EJC et la nouvelle modification des rythmes scolaires.

Leurs plannings resteront inchangés sauf contrainte particulière.

Il n'y aura pas de changement d'école, sauf problème particulier.

Collège des employés

Les ATSEM souhaitent plus d'échanges avec Laurence SANCHEZ pour une meilleure organisation.

Collège des élus

Il est organisé une réunion par semaine.

Collège des employés

Les référents changent souvent.

Collège des élus

Le départ en formation de certains animateurs en est la cause. Fin novembre ces formations seront terminées.

Madame la Présidente

Le temps de réunion sert à être force de proposition.

La mission de service public est en pleine mutation, il faut s'adapter au changement.

Collège des employés

Il faut anticiper davantage ces changements, informer en amont et laisser le temps de la réflexion.

Madame la Présidente

La communication et le dialogue ont eu lieu, il n'y a pas eu de vrai retour du personnel, on peut reprendre le cheminement.

La volonté de changement se construit de façon consensuelle.

Les agents auraient pu prendre le temps de se rencontrer, de dialoguer et de faire remonter leur ressenti.

En aucun cas ce n'est une punition. La mobilité s'effectue au sein de la collectivité. Les agents doivent être force de proposition. Il faut constituer un esprit de corporatisme et ne pas craindre de se remettre en question. Il faut se poser la question « qu'est-ce qu'on attend de moi » et non « qu'est-ce que j'attends des autres »

Un délai d'adaptation est nécessaire lorsqu'on est confronté à un changement d'habitude.

Il faut rassurer le personnel, Monsieur Jérôme PAILHES, DGS et Madame Laurence SANCHEZ, responsable des agents des écoles restent à leur écoute.

Collège des employés

Le circuit relationnel entre les ATSEM et la responsable doit être amélioré.

Madame la Présidente

Les agents ne doivent pas s'isoler. Il faut qu'ils interviennent dans les réunions.

Collège des élus

Il y aura une réunion par semaine.

Collège des employés

Nous allons faire remonter l'information et recommander aux agents de s'exprimer au cours de ces réunions.

Madame la Présidente

Le terme de « copinage » n'a jamais été officiellement employé ni écrit nulle part.

Collège des élus

Les relations peuvent être conviviales et chaleureuses tout en restant professionnelles.

Le fait de rester longtemps dans une même école peut conduire les ATSEM à effectuer des tâches qui ne sont pas les leurs. Elles sont là pour aider en non pour exercer des missions qui relèvent de l'éducation nationale.

A Bouc Bel Air, les changements de poste des ATSEM s'effectuent tous les deux ans sans aucun souci.

Collège des employés

Le changement est toujours difficile.

Collège des élus

Il faut accepter de changer les habitudes, prendre ce changement comme une protection. Il faut aider et non remplacer l'enseignant.

Madame la Présidente

Les agents plus fragiles peuvent rencontrer des problèmes. Nous sommes là pour les accompagner.

Collège des élus

Certaines ATSEM qui rencontrent des difficultés avec leur enseignant ne font pas remonter l'information.

Collège des employés

La responsable des agents des écoles devrait pouvoir se rapprocher de l'agent de prévention qui peut intervenir.

Les changements peuvent-ils impacter d'autres services, si oui, l'information en amont et le dialogue seront nécessaires.

III - Avis sur les délibérations relatives à la mise en place du RIFSEEP
Commune : cadres d'emplois des agents techniques / agents de maîtrise/ éducateurs / opérateurs des activités physiques et sportives
CCAS : cadres d'emplois des agents techniques / agents de maîtrise

Madame la Présidente

Les textes permettant d'étendre l'attribution du RIFSEEP aux cadres d'emplois des agents de maîtrise et des agents techniques sont parus, il est désormais obligatoire de délibérer. Il est également nécessaire de rajouter les cadres d'emplois des éducateurs et opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives omis dans la délibération du 13 décembre 2016.

Il est entendu que comme cela a été le cas pour les autres cadres d'emplois, l'enveloppe reste constante, aucun changement n'intervient sur le montant du régime indemnitaire perçu par les agents au moment de la transposition.

L'avis du comité est sollicité,

Vote

Collège des élus

Avis Favorable : 4

Avis Défavorable : 0

Collège des employés

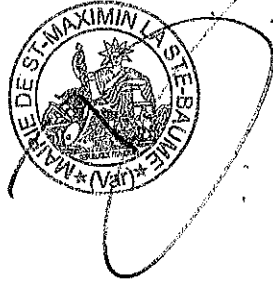
Avis Favorable : 5

Avis Défavorable : 0

La séance est close à 16 heures.

La Présidente,

Christine LANFRANCHI DORGAL,



Le Secrétaire,

Olivier BARRAU,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Olivier Barrau", written in a cursive style.

La Secrétaire adjointe,

Muriel TOUYA,